Carnets de correspondance 2019-20

Modifie le règlement intérieur : **à valider par le CA**

Page	Modifications
3	Paragraphe C, 2 (Information sur l'orientation) Remplacer conseillers d'orientation par **Psychologues de l'Education Nationale**
3	Paragraphe C, 4 (Suivi de la scolarité) Après "Au-delà de trois mois de connexion….service informatique" remplacer le texte existant par : **Une autre application, PRONOTE, permet aux familles d'accéder à la plateforme de suivi des élèves (résultats, absences, sanctions, emplois du temps, cahier de texte, bulletins) ainsi que la mise à jour de leurs coordonées.**
5	Paragraphe C (Respecter les personnes). Après "Les appels téléphoniques sont strictement interdits dans les zones pédagogiques (escaliers et couloirs desservant les salles de classes) desservant les salles de classe", ajouter **et au restaurant scolaire.**
6	Paragraphe D, 1 (mouvements et circulation). A la ligne 17h55, après "Accueil des élèves internes", ajouter **jusqu'à 18h15.** A la ligne 18h30, **supprimer "Accueil des élèves via l'accès internat"**
7	Paragraphe D, 3 (Fonctionnement du restaurant scolaire) Après Les familles ont la possibilité……ou bien 5 jours Ajouter **Le coupon réponse distribué à la rentrée par le professeur principal doit obligatoirement être remis à l'intendance dans le délai prescrit. A défaut l'élève est inscrit en forfait 5 jours.** **Les demandes de changement de régime sont obligatoirement formulées par écrit en fin de trimestre pour le trimestre suivant.**